



## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

### **ENTRE :**

La commune de Combs-la-Ville, représentée par son Maire, Monsieur Guy GEOFFROY, dûment habilité par la délibération du 22 Octobre 2018.

D'UNE PART

ET

L'Inspection de l'Education Nationale, représentée à Combs-la-Ville par **Madame Christine Beaulaton**, Inspectrice d'Education Nationale.

D'AUTRE PART

ET

L'école «.....», représentée par son directeur, Madame /Monsieur.....

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

#### **Nature du partenariat :**

La commune, à travers son centre d'activités sociales Trait d'Union (sis Château des Marronniers – Place du Général de Gaulle – 77380 Combs-la-Ville), propose du soutien à la scolarité aux enfants du niveau élémentaire (CP-CM2), afin de favoriser leur réussite scolaire et sociale. Pour inscrire les enfants qui sont le plus en difficulté, un travail partenarial est mis en place entre les enseignants, le Directeur et le référent du secteur enfants du centre d'activités sociales Trait d'Union.

Le soutien à la scolarité a lieu sur trois sites (Trait d'Union, Sommeville, Quincarnelles) les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30. Les enfants y sont répartis selon la proximité géographique de leur école.

#### **Modalités :**

- **Une réunion a lieu en début d'année scolaire** (mi-septembre) entre le référent du secteur enfants de Trait d'Union, les coordinateurs de sites de soutien à la scolarité et les Directeurs d'écoles élémentaires de Combs-la-Ville. Cette rencontre a pour objet de cibler au mieux les enfants en difficulté. Le référent du centre transmet ses listes d'inscriptions aux Directeurs et ces derniers orientent les familles les plus en difficulté vers le centre.

- **Une rencontre est organisée entre enseignants/accompagnants à la scolarité** au 1<sup>er</sup> trimestre pour faire le point sur chaque enfant accueilli par le centre. Les enseignants indiquent les difficultés majeures rencontrées par les enfants et conseillent les accompagnants à la scolarité sur la meilleure marche à suivre.
- En milieu d'année, des **fiches navettes** sont créées pour permettre aux enseignants et aux accompagnants à la scolarité d'y noter les appréciations et la progression de chaque enfant. Elles sont envoyées par la poste au Directeur d'école.
- **En fin d'année scolaire**, le référent du secteur enfants rencontre chaque Directeur d'école et/ou enseignant dans leur établissement, afin de faire un bilan de l'année scolaire.
- **Un cahier de liaison**, est utilisé comme moyen de communication entre les enseignants et les accompagnants à la scolarité.

**Durée :**

La présente convention est conclue à titre gratuit et sera renouvelée par tacite reconduction.

Fait à Combs-la-Ville,  
Le

**Pour l'I.E.N**  
**Mme Christine BEAULATON**

*Inspectrice*

**Pour l'école « .....**  
**Mme/M.....**

*Directrice*

**Pour la commune de Combs-la-Ville**  
**M. Guy GEOFFROY**

*Le Maire*